



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL n°02

Réunion du : **Jeudi 28 Novembre 2019**

Présidence : **M. Antoine LISOLO**

Présents : **Mme Annick ABEL, MM. Christian ABEL, Pierre ALCOVERRO et Philippe SANNA**

Excusé: **M. Patrice BULLY**

A. Réunion du groupe de travail : classement des terrains du 26 septembre 2019 est à consulter sur les programmes de la FFF.

C.R.T.I.S à C.F.T.I.S.

B. Réunion du groupe de travail : classement des terrains du 29/08/2019, 24/09/2019 et du 21/10/2019 sont à consulter sur les programmes de la LMF.

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmation de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

• INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classement provisoire

2.2. Classement Niveau SY, 5 SYE, 6SY, 6 SYE, FOOT A 11 SY, FOOT A 11 SYE.

▪ **CLASSEMENTS INITIAUX**

▪ **CHANGEMENT DE NIVEAU**

• **MARSEILLE**

- **Stade: ANTOINE TERRADES – NNI 132080401**

Cette installation est classée en niveau 5SY jusqu'au 01/09/2022

Demande d'avis favorable en niveau : 4SYE

▪ **Documents transmis :**

- Imprimé de classement
- Rapport + AOP + plans
- Tests in situ + PVS

• **MARSEILLE**

- **Stade: DI GIOVANNI – NNI 132070101**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/12/2025

Demande d'avis favorable en niveau : 5SYE

▪ **Documents transmis :**

- Imprimé de classement
- Rapport + AOP + plans

• **VELAUX**

- **Stade: René REYNIER – NNI 131120101**

Cette installation est classée en niveau 5S jusqu'au 15/01/2020

Demande d'avis favorable en niveau : 5SYE

▪ **Documents transmis :**

- Imprimé de classement
- Rapport + AOP

• **HYERES LES PALMIERS**

- **Stade: JEAN BERTEAU – NNI 830690401**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 06/09/2019

Demande d'avis favorable en niveau : 5SYE

▪ **Documents transmis :**

- Imprimé de classement
- Rapport + AOP

▪ **CONFIRMATION DE NIVEAU**

• **CARRY LE ROUET**

- **Stade: ROGER ARNAUD 1 – NNI : 130210101**

Cette installation était classé en niveau 5 SYE jusqu'au 13/09/2019

Demande avis favorable en niveau : 5 SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + Attestation + Procès-Verbal de Sécurité.

• **FAYENCE**

- **Stade: INTERCOMMUNAL – NNI : 830550201**

Cette installation était classé en niveau FOOT A 11 SYE provisoire jusqu'au 01/03/2020

Demande avis favorable en niveau : 4 SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + AOP + Procès-Verbal de Sécurité.

• **FLAYOSC**

- **Stade: IMICHELAGE – NNI : 830580101**

Cette installation était classé en niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2019

Demande avis favorable en niveau : 5 SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite.

• **MARSEILLE**

- **Stade: MALPASSE – NNI : 132130401**

Cette installation était classé en niveau FOOT A 11 S jusqu'au 07/07/2025

Demande avis favorable en niveau : 3 SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + AOP + Procès-Verbal de Sécurité +plans.

• **SAINT MANDIER**

- **Stade: GILBERT LANERIERE – NNI : 831530202**

Cette installation était classé en niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2019

Demande avis favorable en niveau : 5 SYE

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + Attestation + Tests in situ.

• **SENAS**

- **Stade: DE LA CAPELETTE – NNI : 131050101**

Cette installation était classé en niveau 4 jusqu'au 31/01/2029

Demande avis favorable en niveau : 3

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement
- Rapport de visite + AOP + plans.

2.3. Classement Niveaux FOOT A 8 SY, FOOT A 8 SYE ,FOOT A 5 SY ,FOOT A 5 SYE.

2.4 Tests in situ de maintien de classement.

• **LA GARDE**

- **Stade : GUY MOQUET 2 – NNI : 830620202.**

Cette installation est classé en niveau 5SYE jusqu'au 21/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance

Des tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

- **LA GARDE**

- **Stade: GUY MOQUET 3 – NNI : 830620203.**

Cette installation est classé en niveau 5SYE jusqu'au 05/08/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **FLAYOSC**

- **Stade: MICHELAGE – NNI : 830580101**

Cette installation est classé en niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **VILLEFRANCHE SUR MER**

- **Stade: ANTOINE FONIFACI – NNI : 061590101.**

Cette installation est classé en niveau 5 SY jusqu'au 15/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **GEMENOS**

- **Stade: GUY DELESTRADE 2 – NNI : 130420102.**

Cette installation est classé en niveau 5 SYE jusqu'au 18/10/2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **LA TRINITE**

- **Stade: L'OLI – NNI : 061490101.**

Cette installation est classé en niveau 5 S jusqu'au 01/09/2007

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

- **Remerciements.**

- **LA FARLEDE**

- **Stade: JACQUES ASTIER – NNI : 830540101.**

Cette installation est classé en niveau 3 SYE jusqu'au 07/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **REVEST LES EAUX**

- **Stade: DE LA COLLINE – NNI : 831030101**

Cette installation est classé en niveau 5 SY jusqu'au 24/11/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **MEYRAGUES**

- **Stade: NOEL VERAN – NNI : 130590101**

Cette installation est classé en niveau FOOT A 11 SYE provisoire jusqu'au 25/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **FUVEAU**

- **Stade: PAUL PRIEUR – NNI : 130400101**

Cette installation est classé en niveau 5 SYE jusqu'au 01/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **MARSEILLE**

- **Stade: HENRI MICHELIER – NNI : 132080601**

Cette installation est classé en niveau FOOT A 11 SYE jusqu'au 15/01/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **CARRY LE ROUET**

- **Stade: ROGER ARNAUD – NNI : 130210101**

Cette installation est classé en niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2029

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **MARSEILLE**

- **Stade: MALPASSE – NNI : 132130401**

Cette installation est classé en niveau FOOT A 11 S jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des

Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **VALBONNE**

- **Stade: LEON CHABERT – NNI : 061520101**

Cette installation est classé en niveau 5 SYE jusqu'au 20/09/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations sportives (CRTIS) prend connaissance des Tests in situ. Document transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique.

4.2. Installations équipées d'un arrosage.

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel.

5. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC.

• **BEAUSOLEIL**

- **Stade : PRINCE HEREDITAIRE JACQUES – NNI : 060120101**

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 20/09/2018, et les transmets à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **REVEST LES EAUX**

- **Stade : DE LA COLLINE – NNI : 831030101**

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 20/09/2018, et les transmets à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **AUBAGNE**

- **Stade : JO BONNEL – NNI : 130050201**

La commission Régionale des terrains et Installations sportive (CRTIS) prend connaissance de l'attestation d'ouverture au public du 15/05/2019, et les transmets à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

7. AFFAIRES DIVERSES

• **CEYRESTE**

- **Stade MUNICIPAL – NNI : 130230101**

La Commission Régionale des Terrains et installation sportive (CRTIS) prend connaissance des plans et les transmets à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **CARRY LE ROUET**

- **Stade ROGER ARNAUD ANNEXE – NNI : 130210102**

La Commission Régionale des Terrains et installation sportive (CRTIS) prend connaissance du courrier demandant la suppression du stade sur FOOT 2000 et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **BRIGNOLES**

- **Stade DU VABRE 1 – NNI : 830230201**

La Commission Régionale des Terrains et installation sportive (CRTIS) prend connaissance du courrier demandant la suppression du stade sur FOOT 2000 et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

8. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux.

8.2. Changement de niveau

8.3. Confirmation de classement.

• **LA TURBIE**

- **Stade: CENTRE D'ENTRAINEMENT – NNI : 061500101**

Cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 25/09/2019.

Demande avis favorable en niveau : E3

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement.

8.4. Avis préalables.

8.5. Affaires diverses.

• **MARIGNANE**

- **Stade: SAINT EXUPERY – NNI : 130540101**

La Commission Régionale des Terrains et installation sportive (CRTIS) prend connaissance du certificat de conformité et du dossier technique et les transmet à la commission Fédérale des Terrains et Installations sportives (CFTIS)

▪ **Remerciements.**

• **MONACO**

- **Stade: LOUIS II – NNI : 991380101**

Cette installation est classée en niveau E 1 jusqu'au 16/09/2019.

Demande d'avis favorable en niveau E 1.

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement.

• **BEAUSOLEIL**

- **Stade: PRINCE HEREDITAIRE JACQUES – NNI : 060120101**

Cette installation est classée en niveau E 3 jusqu'au 25/09/2019.

Demande d'avis favorable en niveau E 3.

▪ **Documents transmis.**

- Imprimé de classement.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES GYMNASES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX REGIONAUX

1.1. Demande d'avis préalable pour une installation sportive.

• **NICE**

- **Stade : SANTOLINE – NNI : 060880303**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet initial pour la réalisation d'un terrain de jeu de FOOT A 8 SYE

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (30m x 188m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés toutes les cinq années d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau FOOT A 8 SYE exige que l'aire de jeu soient protégée.

Au regard des plans transmis, il apparaît que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau FOOT A 8 SYE le 29/08/2019

• **VELAUX**

- **Stade : RENE REYNIER – NNI : 131120101**

Cette installation est classée en niveau 5 stabilisé jusqu'au 15/01/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de stabilisé en Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique : Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105m x 62m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés toutes les cinq années d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement. Elle rappelle également que le classement en niveau 5 SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparaît que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE le 29/08/2019

- **BEAUSOLEIL**

- **Stade : ANDRE VANCO – NNI : 060120201**

Cette installation est classée en niveau 6 SYE jusqu'au 01/09/2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105m x 68m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés toutes les cinq ans, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparait que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE le 29/08/2019

- **LE PRADET**

- **Stade : PIERRE ANTONI – NNI : 830980101**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 15/10/2024.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (105m x 68m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés tous les cinq ans d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparait que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE le 29/08/2019

- **LE MUY**

- **Stade : COMPLEXE SPORTIF LA PEYRONAS – NNI : 830860101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/06/2026.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance du projet de changement de pelouse en Synthétique et de la demande d'avis préalable pour un niveau 5SYE.

Concernant la mise en place d'un terrain en gazon synthétique :

Elle constate que les dimensions de l'aire de jeu (100m x 65m) sont conformes à l'article 1.1.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle rappelle qu'aux termes de l'article 5.2.4. §4 dudit règlement, pour les installations disposant d'un gazon synthétique, des tests in situ des performances sportives et de sécurité doivent être réalisés tous les cinq ans d'utilisation, à partir de la date de mise à disposition de l'installation.

Elle constate également que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement.

Elle rappelle également que le classement en niveau 5SYE exige que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu soient protégée et sécurisée.

Au regard des plans transmis, il apparaît que la zone vestiaires soit hors d'atteinte du public et permet la sécurisation des joueurs et officiels.

Au regard des éléments transmis, elle émet un avis Favorable au projet s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE le 29/08/2019.

1.1. Classements initiaux

• PERNES LES FONTAINES

- Stade : FREDERIC BERNAL ANNEXE – NNI 840880102

1.2 Changements de niveau de classement

• LES ADRETS DE L'ESTEREL

- Stade: DES MANONS – NNI : 830010101

Cette installation est classée en niveau 6 S jusqu'au 28/08/2019.

Classé en niveau FOOT A 11 S le 29/08/2019

• MAZAN

- Stade: COSEC DU BIGOURD– NNI : 840720101

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 28/08/2019.

Classé en niveau 6 le 29/08/2019

• SAINT ANASTASIE SUR ISSOLE

- Stade: LES NEGADISSES – NNI : 831110101

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 23/06/2019.

Classé en niveau FOOT A 11 le 29/08/2019

• LA ROQUE D'ANTHERON

- Stade: MICHEL BOUCHARD 1– NNI : 130840101

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 10/02/2019.

Classé en niveau FOOT A 11 le 29/08/2019

• CAMARET SUR AIGUES

- Stade: RENE ROUSSIERE – NNI : 840290101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 11/05/2019.

Classé en niveau 5 le 29/08/2019

• MONDRAGON

- Stade: MUNICIPAL – NNI : 840780201

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 02/01/2018.

Classé en niveau 5 le 29/08/2019.

- **BEAUMES DE VENISE**

- **Stade: MUNICIPAL – NNI : 840120101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 08/10/2018.

Classé en niveau 6 le 24/09/2019.

- **COURTHEZON**

- **Stade: POLYVALENTE 2 – NNI : 840390103**

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 23/09/2019.

Classé en niveau 6 le 24/09/2019.

- **LE PUY SAINT REPARADE**

- **Stade: DU LOGIS – NNI : 130800101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 08/10/2018.

Classé en niveau FOOT A 11 le 18/07/2016.

- **VINON SUR VERDON**

- **Stade: AUGUSTE COMBE – NNI : 831500101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.

Classé en niveau 5 le 24/09/2019.

- **L'ARGENTIERE LA BESSEE**

- **Stade: DU QUARTZ – NNI : 050060101**

Cette installation est classée en niveau 6S jusqu'au 20/10/2019.

Classé en niveau 5S le 21/10/2019.

- **VOLX**

- **Stade: PIERRE DECORY 1 – NNI : 050060101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 16/05/2016.

Classé en niveau FOOT A 11 le 21/10/2019

1.3. Confirmation de niveau de classement

- **LA ROQUE D'ANTHERON**

- **Stade: MICHEL BOUCHARD 2– NNI : 130840102**

Cette installation est classée en niveau FOOT A 8 S jusqu'au 10/02/2019.

Classé en niveau FOOT A 8 S le 29/08/2019

- **MAILLANE**

- **Stade: J. DEMARLE– NNI : 130520101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/08/2019.

Classé en niveau 5 le 29/08/2019

- **VOLONNE**

- **Stade: L.RICHAUD D.TAMIETTI– NNI : 042440101**

Cette installation est classée en niveau FOOT A 11 jusqu'au 01/07/2019.

Classé en niveau FOOT A 11 le 29/08/2019

- **ENTRAIGUES SUR LA SORGUE**

- **Stade: NARDINI 1 – NNI : 840430101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 27/11/2017.
Classé en niveau 5 le 24/09/2019.

- **BOULBON**

- **Stade: MUNICIPAL – NNI : 130170101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 27/07/2019.
Classé en niveau 5 le 24/09/2019.

- **VOLX**

- **Stade: PIERRE DECORY 2 – NNI : 050060102**

Cette installation est classée en niveau FOOT 11 S jusqu'au 20/10/2019.
Classé en niveau FOOT A 11 le 21/10/2019.

- **AIGLUN**

- **Stade: RAYMOND MOUTET – NNI : 040010101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/07/2019.
Classé en niveau 6 le 21/10/2019.

- **NOVES**

- **Stade: DU MOULIN – NNI : 130660101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 04/05/2019.
Classé en niveau 5 le 21/10/2019.

- **VILLELAURE**

- **Stade: MARCEL RICARD – NNI : 841470101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 08/07/2019.
Classé en niveau 6 le 21/10/2019.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1. Classements Régionaux initiaux

- **MARSEILLE**

- **Gymnase : RUFFI – NNI : 132039901**

Cette installation n'a jamais été classée.
Classé en niveau FUTSAL 4 le 24/09/2019.

- **MARSEILLE**

- **Gymnase : SAINT JEROME – NNI : 132149903**

Cette installation n'a jamais été classée.
Classé en niveau FUTSAL 4 le 24/09/2019.

- **MARSEILLE**

- **Gymnase : MASSENET – NNI : 132149902**

Cette installation n'a jamais été classée.
Classé en niveau FUTSAL 4 le 24/09/2019.

- **LA LONDES LES MAURES**

- **Gymnase : DU COLLEGE – NNI : 830719901**

Cette installation n'a jamais été classée.

Classé en niveau FUTSAL 3 le 21/10/2019.

- **LA FARE LES OLIVIERS**

- **Gymnase : SALLE COSEC SAINT EXUPERY – NNI : 130379901**

Cette installation n'a jamais été classée.

Classé en niveau FUTSAL 4 le 21/10/2019.

- **TOULON**

- **Gymnase : PLATEAU SPORTIF DE FUTSAL EXTERIEUR – NNI : 831379905**

Cette installation n'a jamais été classée.

Classé en niveau FUTSAL 4 le 21/10/2019.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE REGIONAUX

8.1. Demande d'avis préalable pour une installation sportive.

- **CARNOULES**

- **Stade : BRACCHET – NNI : 830330101**

La Commission prend connaissance de la demande de d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » signé par le propriétaire de l'installation.

- Étude d'éclairage en date du 27/06/2018 :

- Implantation : 2 X 2 mât latéral

- Hauteur moyenne de feu : 18 m

- Facteur d'uniformité calculé 0.78

- Rapport EMINI/EMAXI calculé : 0.54

- Éblouissement (Glare rating) : Gr max =49.3

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF édition 2014.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E 5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

Le 29/08/2019

8.2. Classements Régionaux initiaux.

8.3. Changement de niveau de classement.

- **VIDAUBAN**

- **Stade: EDOUARD BERNARD – NNI: 831480101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 10/02/2015.

Classé en niveau E FOOT A 11 le 29/08/2019.

- **HYERES**

- **Stade: JEAN BERTEAU – NNI : 830690401**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 17/02/2019.

Classé en niveau E 5 le 21/10/2019.

8.4. Confirmation de classement

- **ENTRAIGUES SUR LA SORGUE**

- **Stade: NARDINI 1 – NNI : 840430101**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 04/04/2019.

Classé en niveau E FOOT A 11 le 29/08/2019.

- **ENTRAIGUES**

- **Stade: NARDINI 2 – NNI : 840430102**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 04/04/2019.

Classé en niveau E FOOT A 11 le 29/08/2019.

- **BLAUSASC**

- **Stade: JOSEPH MERCERON – NNI : 060190101**

Cette installation est classée en niveau E 5 jusqu'au 25/11/2015.

Classé en niveau E 5 le 29/08/2019.

- **VEDENE**

- **Stade: DE LA BANASTIERE1 – NNI : 841410101**

Cette installation est classée en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 20/10/2019.

Classé en niveau E FOOT A 11 le 21/10/2019.

C.R.T.I.S à MAIRIE

- **LA GAUDE**

- **Stade : DU MONT GROS – NNI : 060650101**

Demande de tests in situ échéance Septembre 2019.

MAIRIE à C.R.T.I.S

Président
Antoine LISOLO

Secrétaire
ABEL ANNICK